



EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE

Autorisée par Décision N° 55/ATF/2 du 14 juillet 1963

Secrétariat Général

B.P. 519, Yaoundé - Cameroun Tél. : (237) 693 18 38 84 / 697 18 88 95 / 699 66 89 64

Website : www.eglisepresbyteriennecamerounaise.org E-mail : secgenepc@yahoo.com

DECISION N°001/2022/D/SG/EPC/CAB PORTANT ORGANISATION DU SERVICE DANS LE CABINET DU SECRETAIRE GENERAL DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE (EPC)

Le Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC),

- Vu la Constitution de l'Eglise Presbytérienne camerounaise et les attributions de son Secrétaire Général ;
- Vu le Procès-verbal de l'élection du Secrétaire Général de l'EPC à la 65^{ème} Assemblée Générale de l'EPC de Kiiki ;
- Vu le Plan d'Action subséquent voté par l'Eglise Presbytérienne Camerounaise le 12 janvier 2022 à Kiiki ;
- Vues les nécessités du Service et le souci d'améliorer l'efficacité ;

Décide :

Article 1^{er} : Dans le but d'atteindre les objectifs inscrit dans son Plan d'Action, à savoir entre autres :

- Construire un siège digne de ce nom pour l'EPC,
- Valoriser le patrimoine foncier de l'Eglise et l'engager dans la voie du développement,
- Capitaliser dans l'Eglise le processus de Décentralisation en cours au Cameroun,
- Améliorer le management et le fonctionnement de l'Eglise, dans le respect de la parole de Dieu, des dispositions de la Constitution et des décisions prises,

Il est créé dans le Cabinet du Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise, à compter de la date de signature de la présente Décision, des postes de travail ainsi qu'il suit :

- **01 poste de Chef du Secrétariat Particulier (SP),**
- **02 postes de Conseillers Spéciaux (CS),**
- **01 poste de Chauffeur-Coursier.**

Article 2 : Le Chef du Secrétariat Particulier (SP) assiste le Secrétaire Général dans son travail. Il est chargé notamment :

- De la Coordination administrative du Service dans le Cabinet du Secrétaire Général de l'EPC ;
- De la préparation des dossiers administratifs et financiers, ainsi que des dossiers relatifs au suivi des résolutions des AG/EPC, dossiers à soumettre à l'appréciation du Secrétaire Général de l'EPC et il assurera le suivi ;

- De la préparation et du suivi de tout autre dossier que lui confiera le Secrétaire Général, notamment l'organisation des réunions, des audiences, des rendez-vous et des voyages du Secrétaire Général de l'EPC.

Article 3 : Pour la bonne marche du Service et la célérité dans l'action, les Conseillers Spéciaux (CS) sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, ainsi que de la conception et du montage des dossiers techniques sur les questions spéciales, pour les soumettre à l'appréciation du Secrétaire Général.

Article 4 : Les deux postes de Conseillers Spéciaux créés par la présente Décision sont les suivants :

- 01 Conseiller Spécial en charge des relations avec les Pouvoirs publics et du suivi du projet de construction du siège de l'EPC ;
- 01 Conseiller Spécial en charge des questions constitutionnelles et doctrinales, et des relations inter-ecclésiastiques.

Article 5 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 07 février 2022

Le Secrétaire Général de l'EPC,

Rev. ABESSOLO ZE Célestin

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "EGLISE PRESBYTERIENNE" at the top and "LE SECRETAIRE GENERAL" at the bottom. The inner border contains "EPC" at the top and "Le Secrétaire Général" at the bottom. In the center of the seal is a logo featuring a cross, a book, and a flame.